

MAIRIE d

ARRONDISSEMENT d

Du an mil huit cent vingt-trois à heure du

ACTE DE MARIAGE D

Agé de ans, né à département  
 le du mois d mil  
 domicilié à département  
 fils d  
 domicilié à département  
 et de

N.°

Et d  
 Agée de ans, née à département d  
 le du mois d mil fille d  
 domiciliée

domicilié à département d

et de  
Les Actes préliminaires sont

et le tout en forme de tous lesquels Actes il a été donné lecture par moi Officier public ainsi que du chapitre IV du titre V de la loi du 25 ventôse an 11, sur le Mariage concernant les Droits et les devoirs respectifs des Epoux.

Les contractans ont déclaré prendre en Mariage, l'un

En présence de  
 département d Agé de domicilié à profession d  
 D domicilié à département  
 d Agé de domicilié à profession d département  
 D Agé de domicilié à profession d département  
 d Et d domicilié à département  
 d Agé d domicilié à profession d

Après quoi, moi

faisant fonctions d'Officier public de l'Etat civil ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies en Mariage. Il a été dressé le présent Acte dont lecture a été faite, et qui a été signé avec moi.

*Monsieur (Maire) de la commune de ... a été élu le ... de ...  
 département de ... le ... de ...  
 de ... pour l'année 1823  
 le ...*

MAIRIE d

ARRONDISSEMENT d

Du an mil huit cent vingt-trois, à heure du

ACTE DE MARIAGE D

Agé de ans, né à département  
 le du mois d mil  
 domicilié à département  
 fils d  
 domicilié à département  
 et de

N.°

Et d  
 Agée de ans, née à département d  
 le du mois d mil fille d  
 domiciliée

domiciliée à département d

et d  
Les Actes préliminaires sont

et le tout en forme de tous lesquels Actes il a été donné lecture par moi Officier public ainsi que du chapitre IV du titre V de la loi du 25 ventôse an 11, sur le Mariage, concernant les Droits et les devoirs respectifs des époux.

Les contractans ont déclaré prendre en Mariage, l'un

En présence d  
 département d Agé de domicilié à profession d  
 D domicilié à département  
 d Agé de domicilié à profession d département  
 D Agé de domicilié à profession d département  
 d Et d domicilié à département  
 d Agé d domicilié à profession d

Après quoi, moi

faisant fonctions d'Officier public de l'Etat-civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies en Mariage. Il a été dressé le présent Acte dont lecture a été faite, et qui a été signé avec moi.